

## **AB XIX. DOCUMENTS ISOLÉS ET PAPIERS D'ÉRUDITS**

### **PRÉSENTATION DES DOCUMENTS ISOLÉS ET PAPIERS D'ÉRUDITS CONSERVÉS AUX ARCHIVES NATIONALES (SITE DE PARIS).**

La Révolution procéda à des saisies des papiers de suspects et d'émigrés qui furent intégrés principalement dans les séries R et T du cadre de classement. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les documents entrés par voie extraordinaire furent répartis entre les différentes séries d'archives publiques.

En 1856, la nouvelle sous-série AB XIX permit de distinguer les entrées par voie extraordinaire (notamment les dons) des versements réglementaires. En juin 1949, Charles Braibant, directeur des Archives de France, créa aux Archives nationales la sous-section des archives économiques, privées et du microfilm, dont les fonds furent répartis entre cinq séries :

- la sous-série AB XIX : papiers d'érudits et documents isolés ;
- la série AP : archives familiales et papiers d'hommes politiques ;
- la série AQ : archives d'entreprises ;
- la série AR : archives de presse ;
- la série AS : archives de sociétés et d'associations.

La sous-série AB XIX compte 30 fonds d'érudits et 13 collections d'autographes, auxquels s'ajoutent quelques milliers de pièces isolées allant du Moyen Age à nos jours non signalées dans l'état sommaire.

### **LISTE DES FONDS CONSERVÉS DANS D'AUTRES CENTRES.**

AB XIX 1208-1456, 2851-2926 <sup>bis</sup> et 3058-3063 (Fonds Falgairrolles).	Conservé aux Archives départementales du Gard depuis 1990.
AB XIX 3511-3523 (Fonds Gazin).	Conservé aux Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence) depuis 1991.